

# **VILLE DE CALONNE-RICOUART**

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

L'an deux mille vingt-deux le 05 décembre à 18h30, les membres du Conseil Municipal, répondant à la convocation qui leur avait été adressée le 28 novembre précédent, se sont réunis en la salle des mariages de l'Hôtel de ville, sous la présidence de Monsieur Ludovic IDZIAK, Maire.

### **ETAIENT PRESENTS :**

Ludovic IDZIAK, Annie CARINCOTTE, Claudette CREPIEUX, Maxime DUJARDIN, Isabelle KASTELIK (arrivée à partir de la délibération n°182), Stéphane BOUTTIER, Michaële DEPIN, Joel KMIECZAK, Aurélie TIRS, Marie-Ange LERNOUX, Yves BOUTTIER, Isabelle POTIER, Jonathan RICART, Nathalie DUCHATEAU, Sarah VASSEUR, Aude Line MATURSKI, Maurice COFFIN, Catherine JEANSON, Jean Luc LAMBERT, Jean-Paul GARNAULT, Anne-Lise RIOT, Sébastien KARAS, Thérèse DELASSUS.

### **EXCUSES :**

Didier AROLD ayant donné procuration à Claudette CREPIEUX  
Delphine DELPORTE ayant donné procuration à Yves BOUTTIER  
Didier FOURMEAUX ayant donné procuration à Aude-line MATURSKI  
Isabelle KASTELIK ayant donné procuration à Annie CARINCOTTE (pour les délibérations n°172 à 181)  
Cédric MATHOREL ayant donné procuration à Maxime DUJARDIN  
Patrick SYCZ ayant donné procuration à Ludovic IDZIAK  
Jacqueline DANTAN ayant donné procuration à Maurice COFFIN

### **ABSENTS :**

**Jean Luc LAMBERT a été élu Secrétaire de Séance.**

Le Maire soussigné certifie que la liste des délibérations de la séance du 05 décembre 2022 a été affichée en mairie et publiée sur le site internet de la commune le 09 décembre suivant conformément aux prescriptions de l'Article L 2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

**Pour extrait conforme  
LE MAIRE,**

## **N°183 – CESSION D'UN TERRAIN RUE DE BRUAY POUR LA CONSTRUCTION D'UNE MICRO CRECHE**

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée les précédentes discussions relatives à l'implantation d'une micro-crèche sur la commune afin de compléter l'offre d'accueil des jeunes enfants.

Celles-ci ont abouti par la délibération n°171 du 26 septembre 2022 approuvant la cession de la parcelle de terrain cadastré AH 1325 d'une contenance de 370 m<sup>2</sup> pour un montant de 28 120 euros et autorisant Monsieur le Maire à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette cession.

Néanmoins, selon le notaire chargé de régulariser l'acte de cession, cette dernière phrase s'avère insuffisante et empêche Monsieur le Maire de déléguer cette signature à un élu ou à un notaire.

C'est pourquoi, il est proposé de remplacer la dernière phrase de la délibération n°171 du 26 septembre 2022 comme suit :

« Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut, tout élu de la commune ou tout notaire de l'office notarial dénommé Michelez Notaires, dont le siège est situé à Paris (75017) 128 Boulevard de Courcelles, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette cession. »

Le Conseil Municipal,  
A l'unanimité,

Approuve le remplacement de la dernière phrase de la délibération n°171 du 26 septembre 2022 comme suit :

« Autorise Monsieur le Maire, ou à défaut, tout élu de la commune ou tout notaire de l'office notarial dénommé Michelez Notaires, dont le siège est situé à Paris (75017) 128 Boulevard de Courcelles, à signer toutes les pièces utiles à la réalisation de cette cession. »

Pour extrait conforme,  
Le Maire

publié sur le site le 19 décembre 2022